

## **Lancement de la 3<sup>e</sup> édition du « 1 % marché de l'art », dispositif de soutien à la création artistique**

**Depuis le 15 février 2021, les artistes plasticiens peuvent postuler à la nouvelle édition du dispositif d'aide à la création artistique du Crédit Municipal de Paris et de la Ville de Paris.**

Les deux premières éditions du « 1% marché de l'art » avaient remporté un vif succès, avec près d'une centaine de candidatures déposées. Le Crédit Municipal et la Ville de Paris reconduisent une nouvelle fois le dispositif cette année ; la présidence du jury de cette troisième édition sera confiée à Camille Morineau, commissaire d'exposition, conservatrice du patrimoine et directrice et co-fondatrice de AWARE (Archives of Women Artists, Research and Exhibitions).

Selon Carine Rolland, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture : « *La Ville de Paris se tient plus que jamais aux côtés des artistes et poursuit à travers ce Prix une politique volontariste de soutien à la jeune création. Nous avons proposé à Camille Morineau d'en présider le jury, du fait de sa fine connaissance de l'art contemporain dans son ensemble et de la création féminine en particulier, qu'elle contribue à mettre en lumière à travers l'histoire.* »

La dotation qui s'élève à 110 000 €, vise à soutenir la production d'œuvres originales, dans la limite de 20 000 € par artiste et à permettre un temps de diffusion pour présenter les œuvres des lauréats.

Le Crédit Municipal de Paris finance ce dispositif en y consacrant 1% du chiffre d'affaires de ses ventes aux enchères annuelles. Le « 1 % marché de l'art » s'inscrit dans la politique de mécénat et de soutien à la création artistique portée depuis plus de 10 ans par le Crédit Municipal de Paris.

« *Nous avons à cœur de maintenir le dispositif du 1% marché de l'art dans le contexte si particulier que nous vivons. En poursuivant notre soutien à la création auprès des artistes plasticiens, nous affirmons une fois de plus notre engagement en faveur de l'art et de la culture* », a déclaré Frédéric Mauget, Directeur général du Crédit Municipal de Paris.

## **Calendrier**

15 février 2021 : lancement de l'appel à projet

3 mai 2021 : date limite du dépôt des candidatures

Juillet 2021 : désignation des lauréats

Automne 2022 : présentation des œuvres lauréates dans le cadre de la Nuit Blanche

### **Exposition des œuvres lauréates de la 2<sup>e</sup> édition au Musée d'Art Moderne de Paris**

L'exposition des cinq œuvres lauréates de la 2<sup>e</sup> édition aura lieu au Musée d'Art Moderne de Paris du 2 au 31 octobre. Inaugurée lors de la Nuit Blanche 2021, elle se poursuivra jusqu'à la FIAC. Les cinq artistes lauréats, Louidgi Beltrame, Jean-Charles de Quillacq, Clarisse Hahn, Kubra Khademi et Louis-Cyprien Rials, bénéficieront ainsi d'une importante visibilité tant auprès des Parisiens que d'un public international de collectionneurs et de professionnels de l'art.

**[Lire le communiqué sur les lauréats de la 2<sup>e</sup> édition.](#)**

### **Contacts presse :**

Ville de Paris : [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61

Crédit Municipal de Paris : Jeanne Mougel / [jmougel@creditmunicipal.fr](mailto:jmougel@creditmunicipal.fr) / 06 67 04 50 13